



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale SASoc
Kantonales Sozialamt KSA

Commission cantonale d'utilisation du fonds de
désendettement
Kantonale Kommission für die Verwendung des
Entschuldungsfonds

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92, F +41 26 305 29 85
www.fr.ch/sasoc, sasoc@fr.ch

Fribourg, le 20 mars 2018

Rapport 2017 au Conseil d'Etat Fonds cantonal de désendettement

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Au 1er janvier 2006 sont entrées en vigueur l'ordonnance concernant la création d'un Fonds de désendettement en faveur des personnes physiques et celle concernant les modalités d'utilisation du Fonds. En vertu de l'art. 4 al. 3 de l'ordonnance du 29 novembre 2005, je suis en mesure de vous renseigner comme suit.

La Commission d'utilisation du Fonds de désendettement a été nommée le 29 novembre 2005. Cette Commission est constituée de représentantes et représentants de divers domaines d'activités tels que banque, assurance, service social, service cantonal des contributions, service du personnel et d'organisation, administration des finances, service de l'action sociale, service de désendettement et service des curatelles d'adultes.

Durant l'année 2017, la Commission a siégé à trois reprises. Elle s'est déterminée sur quatre nouvelles demandes de désendettement. Elle n'a rendu que des décisions positives pour un montant de 59'152.35 francs. Toutes les demandes ont été adressées par le service de désendettement de Caritas Fribourg.

Le montant des prêts en cours de remboursement varie de 5'420 francs pour le moins élevé à 30'000 francs pour le plus élevé. Les personnes au bénéfice de prêts du Fonds remboursent lesdits prêts par des acomptes allant de 200 à 600 francs par mois. Le plan de remboursement s'étale sur une période de 15 mois pour le remboursement le plus rapide et jusqu'à 48 mois pour le remboursement le plus long.

Au 31 décembre 2017, neuf prêts sont en cours de remboursement. Par ailleurs, un prêt a été totalement remboursé durant l'année 2017. Le montant des acomptes remboursés par les débiteurs s'élève à 43'721.25 francs pour l'année 2017. En général, les remboursements se réalisent conformément aux contrats signés. Toutefois, six dossiers ont nécessité des rappels et deux suspensions du remboursement du prêt ont été octroyées dont une est encore effective.

En date du 27 mars 2017, l'Inspection des finances a rendu son rapport de révision pour l'année 2016 sur le Fonds de désendettement et celui-ci n'a donné lieu à aucun commentaire particulier.

Caritas Fribourg, par son service de désendettement, est le partenaire principal de la Commission. En 2017, ce service a suivi 288 dossiers dont :

- Huit dossiers pourraient à l'avenir faire l'objet d'une demande à la Commission.

Au 31.12.2017, le montant à disposition du Fonds s'élève à Fr. 1'318'297.45, remboursements en cours et intérêts pris en compte. A ce chiffre s'ajoutent les prêts à rembourser de Fr. 81'702.55 soit au total Fr. 1'400'000, le montant de départ attribué au Fonds.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Claude Simonet
Président